

APPEL A CONTRIBUTION

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

avant le 31 mai 2021

*« LES TALENTS DE
DEMAIN SONT
FORMES SOUS LES
FEUILLES DE NOS
GINKGO »*



Lyon • Ecully • Dardilly

EPLEFPA

Lycée horticole
Paysage et Environnement - Dardilly

Centre de Formation et de
Promotion Horticole - Ecully



L'EPLEFPA, un véritable campus !



Claudine
ROUCAYROL

Directrice EPLEFPA,
Proviseur du Lycée

« Actif depuis plus de 230 ans, notre établissement est devenu au fil du temps une référence dans les domaines du végétal : horticulture, paysagisme, environnement, sciences, agriculture urbaine. L'établissement Public Local de Lyon-Dardilly-Ecully est aujourd'hui un véritable campus constitué de 4 centres (le Lycée, le le CFPH, l'exploitation et le CFA territorial). Il accueille 580 élèves, étudiants et apprentis du CAPA à la Licence Professionnelle.

En 2020, grâce à la taxe d'apprentissage qui nous a été versée, l'EPL a mis en place :

- > Un voyage d'étude découverte des jardins et de l'horticulture ornementale de la Côte d'Azur pour les étudiants en BTSA Technico-Commercial,
- > Une semaine banalisée permettant notamment de délivrer le certificat SST (Sauveteur Secouriste du Travail) aux élèves de terminales professionnelles et l'attestation valant CACES aux élèves de première professionnelle,
- > Une option « Hippologie-Equitation » et une option « Pratiques Professionnelles » aux élèves de la filière technologique,
- > Des clubs sur le temps périscolaire (club bonsaï), des conférences, le changement des matériaux et matériels pour les travaux pratiques... »

L'EPLEFPA, au service du Végétal

« Le CFPH d'Ecully est un Centre de Formation Professionnelle centré sur le Végétal. De l'aménagement paysager à la production horticole, le CFPH propose des formations à tous les publics, des apprentis aux professionnels en passant par les personnes en reconversion.

Le CFPH s'engage à proposer des espaces de pratique en adéquation avec les enjeux de la place du végétal dans les aménagements de demain. Nouvelles variétés de plantes, lutte contre les îlots de chaleur, préservation des ressources en eau, aménagements durables, gestion des eaux de ruissellement...

Nous avons besoin d'investir dans de nouveaux aménagements pédagogiques avec de nouvelles espèces végétales et de nouveaux matériaux.

Le site du CFPH doit faire évoluer son arboretum et proposer des espaces aménagés avec les dernières techniques paysagères.

Ces investissements ont besoin de votre Taxe d'Apprentissage pour voir le jour. »



RÉMI
GUEORGIOU
Directeur CFPH

LES DEUX PARTS DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE :

1 La première part est réservée au financement de l'apprentissage, son montant est de 87 % via les OPCO.

2 La seconde part représente 13 % de la taxe d'apprentissage. Elle est destinée au financement des formations technologiques et professionnelles et est versée directement aux établissements.

COMMENT VERSER ?

» Versement monétaire adressé au Lycée de Dardilly (voir fiche «Engagement de versement»).

» Don en nature au CFPH d'Écully.*

* Les Centres de Formation par Apprentissage peuvent bénéficier de cette seconde part mais uniquement pour des « versements en nature », sous forme d'équipements et de matériels « conformes aux besoins des formations ».

FAIRE «UN DON EN NATURE»

» De produits de votre stock,

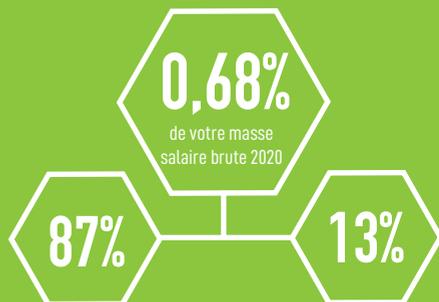
» De produits achetés spécifiquement pour en faire don au CFA*.

*L'équipement ou matériel répondant aux besoins des formations. Prenez contact avec le CFPH.

Suite à votre versement (monétaire ou par don), un reçu ibératoire sera transmis à votre entreprise.

La fiche d'engagement de versement doit être remplie et envoyée obligatoirement (pour le versement monétaire et/ou le don en nature) soit par courrier à EPLEFPA de Lyon Dardilly Ecully 26 chemin de la bruyère 69570 DARDILLY ou par mail à legta.dardilly@educagri.fr

Taxe d'apprentissage 2021



QUOTA

de votre taxe, versés à votre OPCO de branche

Bénéficiaires exclusifs : les CFA

* taxe d'apprentissage

«**BARÈME**» ou **solde de la TA***

de votre taxe, versés en direct aux établissements de votre choix

Adressez votre versement au Lycée ou votre don en nature au CFPH

avant le 31 mai 2021

MODES DE RÈGLEMENT :



PAR VIREMENT

IBAN : FR76 1007 1690 0000 0010 0440 735
BIC : TRPUFRP1



PAR CHÈQUE

accompagné du document «Engagement de versement»

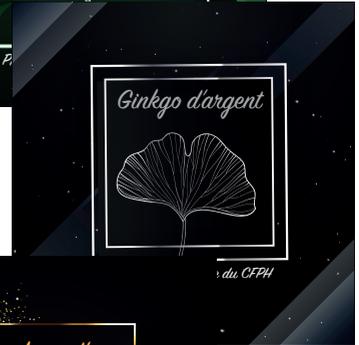
Le montant du don en nature pourra ensuite être déduit du solde de la taxe d'apprentissage selon les modalités fixées par l'arrêté du 27 décembre 2019. Pour un matériel d'occasion il faut le valoriser selon sa valeur comptable et non sa valeur sur le marché.

MERCI!

En versant votre taxe d'apprentissage à l'Établissement Public Local de Lyon Dardilly Écully vous contribuez au développement de l'établissement, et des formations en lien avec le végétal.

Vous participez à l'innovation pédagogique, et vous favorisez l'évolution des cursus.

Afin de vous remercier de votre soutien, nous diffuserons votre logo sur le site internet de l'EPL.



CONTACTS

Élodie DEMARET

Responsable Pôle entreprises
cfppa.ecully@educagri.fr

Lycée Horticole du Paysage et de l'Environnement

26 chemin de la Bruyère 69570 Dardilly
04 78 66 64 00
legta.dardilly@educagri.fr

POUR LE VIREMENT

IBAN : FR76 1007 1690 0000 0010 0440 735

BIC : TRPUFRP1

<https://www.agri-lyon-dardilly-ecully.fr/>

CFPH Lyon-Ecully

13 avenue de Verdun 69130 Ecully
04 78 33 46 12
cfppa.ecully@educagri.fr